



FFPJP - CD78
COMMISSION DES JEUNES
REGLEMENT DES CONCOURS du 78



Règlement des concours Jeunes établi uniquement pour le département des Yvelines
applicable dès le 1^{er} janvier 2015.

Article 1 (*licence, certificat médical, autorisation parentale et droit à l'image*)

La licence, le certificat médical et l'autorisation parentale sont obligatoires pour toutes les compétitions.

Les licences sont remises à la table de marque par le responsable des jeunes (parent ou accompagnateur).

Le responsable des jeunes doit être en mesure de présenter sur demande le certificat médical ainsi que l'autorisation parentale d'un joueur dont il a la charge.

Une autorisation de prises de photographies et de publications d'images sur internet (blog Pétanque Jeunes CD78, site du Comité, site de la Ligue et site ETR) devra être renseignée par les parents (ou tuteur) et par l'enfant. Cette autorisation devra être transmise au Comité (ou aux responsables de la Commission Jeunes) lors de la demande de licence.

Article 2 (*Matériels*)

Chaque jeune licencié doit arriver sur le lieu du concours avec son jeu complet de boules (3 boules) quelque soit le type de concours (triplette, doublette ou T à T).

Il doit également avoir sur lui le matériel nécessaire pour jouer à la pétanque à savoir un but, un mètre et un chiffon. Il est responsable de son matériel.

Chaque jeune devra porter une tenue adaptée à la saison et de préférence une tenue club. Les chaussures doivent être fermées.

Article 3 (*catégories des jeunes dans l'année de la saison sportive, du 1er janvier au 31 décembre*)

Benjamins :	jusqu'à 9 ans	2006 et après
Minimes :	10, 11 et 12 ans	2005, 2004 et 2003
Cadets :	13, 14 et 15 ans	2002, 2001 et 2000
Juniors :	16 et 17 ans.	1999 et 1998

Article 4 (*respect du règlement en vigueur de la FFPJP*)

Les jeunes doivent respecter tout comme les adultes le règlement de la FFPJP.

Rappels de quelques règles essentielles :

- 4-1 Distances du jet du but :

Benjamins :	entre 4 et 7 m
Minimes :	entre 5 et 8 m
Cadets :	entre 6 et 9 m
Juniors :	entre 6 et 10 m.
- 4-2 La mène est annulée si le but déplacé se situe à moins de 3 m du cercle de lancement ou à plus de 15 m pour les Benjamins, Minimes, Cadets et à plus de 20m pour les Juniors.
- 4-3 Caractéristique des boules :

Les boules doivent avoir un diamètre compris entre 7,05cm et 8cm et un poids entre 650g et 800g.

Les jeunes de 9 ans et moins (Benjamins) dans leurs compétitions spécifiques, ont la possibilité d'utiliser des boules de 600g et de 6,5cm de diamètre, à condition qu'elles soient fabriquées dans un des labels homologués.
- 4-4 Mesure de point :

Le point est perdu par une équipe si l'un de ses joueurs, effectuant une mesure, déplace le but ou l'une des boules litigieuses.
- 4-5 Boule(s) enlevée(s)

Il est interdit aux joueurs de ramasser les boules jouées avant la fin de la mène.

A la fin d'une mène, toute boule enlevée avant le décompte des points est nulle.

Article 5 (Ecole de pétanque 78, attribution de « points école » et concours Jeunes)

Les dates et lieux d'école pétanque et des concours sont inscrites dans le calendrier officiel de la Ligue ainsi que dans le calendrier des Jeunes.

L'école de pétanque débutera à 10h30 précise (arrivé des jeunes vers 10h00 accompagné d'un adulte responsable).

Les concours Jeunes débuteront à 14h15.

Les Benjamins, Minimes participeront aux concours jeunes prévus, **et de ce fait ne pourront pas participer aux concours officiels Seniors se déroulant au même moment et au même endroit.**

1 « point école » sera attribué d'office à chaque participant aux écoles de pétanque.

1 ou 2 « points école » seront attribués pour les jeunes en fonction de leur attention, leur progrès et leur comportement dans les ateliers. Ces points seront attribués aux jeunes en fin d'école après réunion des membres présents de la commission jeunes.

Article 6 (participation des jeunes dans les concours adultes)

Lorsqu'il y a école de pétanque ou concours jeunes, les Cadets et juniors pourront jouer dans les concours sénior en formant une équipe complète de jeunes ou une équipe jeune(s)/adulte(s).

Les équipes jeunes dans les concours seniors pourront être coachées par un initiateur ou éducateur.

Le coaches devra déposer sa licence avec celles des jeunes à la table de marque.

Article 7 (catégorisation jeune)

Les concours réservés aux jeunes ne comptent pas pour la classification (honneur, élite), mais les Jeunes sont catégorisés au même titre que les Seniors, dans les 1^{er} concours TC Séniors et les concours mixtes.

Remarque : pour le classement des clubs (RUBAN BLEU), les points de catégorisation des Jeunes comptent tout comme les points des Dames, des Mixtes, des Séniors et des Vétérans.

Ces points de catégorisation des Jeunes sont obtenus dans les premiers concours TC, les Grands Prix, Nationaux et les différents Championnats selon le barème fédéral en vigueur.

Article 8 (encadrement, déroulement d'une partie et coaching)

Les parents et accompagnateurs sont autorisés à encourager leurs équipes sans pour autant perturber les autres joueurs.

En aucun cas, ils sont autorisés à dicter le jeu ou modifier le cours d'une partie en intervenant de quelque manière que ce soit.

Il est interdit aux parents, aux accompagnateurs et aux coaches de mesurer un point, et de pénétrer dans l'aire de jeu.

Seuls, l'arbitre ou l'éducateur peuvent intervenir sur le déroulement d'une partie.

Le coaching est autorisé mais pas obligatoire sur toutes les compétitions jeunes dans la mesure où la personne est diplômée (initiateur ou éducateur).

Article 9 (comportement des accompagnateurs)

Un accompagnateur, licencié ou non, est une personne responsable et doit assurer sa fonction de surveillance ou d'encadrement des jeunes dans les concours.

En aucune manière, cette personne ne peut participer à un concours adulte qui se déroule sur le même site.

Les comportements des parents, accompagnateurs dans les manifestations jeunes doivent être exemplaires (langage correct et sens du fair-play).

Article 10 (table de marque)

La table de marque est tenue une ou plusieurs personnes licenciées du club organisateur ou par un membre de la Commission Jeunes.

Article 11 (terrain des jeunes et sécurité)

Les associations organisatrices doivent prévoir un terrain délimité et sécurisé pour les jeunes. Une trousse de secours doit être prévue par le club organisateur. Elle doit être à portée de mains.

Article 12 (boissons et casse-croustes)

Les associations organisatrices doivent assurer à chaque joueur un goûter. La boisson notamment devra être adaptée à la saison (**chocolat chaud l'hiver**).

Article 13 (jury et rapport de concours)

Pour chaque concours Jeunes, un jury devra être constitué (3 personnes au minimum).

La Commission des jeunes gère l'ensemble des résultats et classements des concours jeunes.

Article 14 (panachage)

Le panachage tout département confondu est autorisé à l'intérieur de chaque catégorie pour les concours départementaux, grand prix et nationaux.

Pour les championnats départementaux et de ligues, seul le panachage entre joueurs du même département est autorisé à l'intérieur de chaque catégorie.

Article 15 (mutations)

Les jeunes mutés d'un département extérieur, observent les mêmes règles que les Séniors.

Article 16 (tenues homogènes)

Lors des championnats départementaux et de Ligues Jeunes, la tenue homogène (haut) est exigée.

Dans les nationaux, une tenue homogène est également exigée lorsque l'équipe rentre dans les cadres.

Article 17 (attribution de points jeunes)

○ **Points jeunes dans concours et championnats Jeune**

Rang	Concours Départementaux	Championnats Départementaux	Régionaux ou grands prix	Championnats de Ligue	Concours Nationaux	Championnats de France
Vainqueur	2	5	6	8	10	30
Finaliste	1	3	4	6	8	15
1/2 finaliste		2	2	4	6	10
1/4 finaliste		1	1	2	4	8
1/8 finaliste				1	2	6
1/16 finaliste					1	4
1/32 finaliste						2

○ **Points jeunes dans le CRC Jeune :**

Chaque joueur dans le CRC BEN/MIN et CAD/JUN marquera des points selon le barème suivant :

1^{er} : 5 points jeunes.

2^{ème} : 3 points jeunes.

3^{ème} : 1 point jeunes.

○ **Points jeunes dans les sélections Jeunes :**

Sélections départementales :

1^{er} : 3 points jeunes.

2^{ème} : 2 points jeunes.

3^{ème} : 1 point jeune.

Sélections de Ligue (passage en zone)

5 points jeunes.

Sélection de Zone (passage en interzone) :

10 points jeunes.

Sélection interzone (passage au stage national) :

15 points jeunes.

○ **Points jeunes dans concours et championnats Senior :**

Le barème des **concours senior pour les jeunes** est défini selon le barème officiel de la FFPJP pour les concours senior. Ces points sont consultables en tapant le N° licence sur internet dans résultats du licencié.

Ainsi les points remportés par un jeune dans un concours Senior (TC ou Promotion) seront aussi considérés comme points jeunes.

Pour les benjamins et minimes, 2 points seront attribués par jeunes à condition d'avoir atteint les ½ finale du A ou du B.

Article 18 (catégorisation)

- **Points jeunes** : Ils sont définis dans l'article 17 et sont intrinsèques au règlement jeune du 78
- **Points de catégorisation** : les jeunes sont aussi catégorisés au même titre que les séniors selon le nouveau barème fédéral.
- **Points de non catégorisation**: les jeunes peuvent marquer des points dans les concours jeunes et dans les concours promotion selon le barème fédéral.

Article 19 (mise à jour des points jeunes)

Les points jeunes seront attribués selon l'article 17.

Un tableau permettant le classement des joueurs par catégorie sera mis à jour au fil des concours par les délégués jeunes du Comité.

Article 20 (Epreuves qualificatives au Championnat de France)

En ce qui concerne la pétanque :

- **Les joueurs de catégorie Benjamin, Minime, Cadets et Junior peuvent jouer dans la catégorie supérieure.**
- **Ainsi les Benjamins peuvent jouer en catégorie Minimes et donc participer aux championnats départementaux, régionaux et de France Minimes.**
Les distances de jeux restent celles appliquées pour les minimes. Les Benjamins participant aux compétitions Minimes devront donc jouer sur la distance prévue pour la catégorie Minimes.
- De même, des Juniors peuvent participer au Championnat de France Sénior.

Les Juniors féminines peuvent participer aux épreuves qualificatives et championnats réservés aux dames et aux épreuves qualificatives et championnats mixtes.

La qualification pour les championnats de France « Minime, Cadet et Junior » s'effectue par les championnats de Ligue en open. Les 4 meilleures équipes (1/2 Finalistes) de chaque catégorie iront donc au Championnats de France Jeunes. Les équipes qualifiées devront respecter la charte réalisée pour le Championnat de France Jeunes.

En ce qui concerne le jeu Provençal :

Les Juniors peuvent participer aux championnats soit par intégration dans une triplète séniors, soit par formation d'une triplète homogène.

Article 21 (récompenses des concours du 78)

Une récompense (coupes, lots ou bons d'achats) offerte par le club organisateur sera remise à chaque jeune composant l'équipe vainqueur de chaque concours.

Article 22 (récompenses de fin de saison)

Un classement individuel, en fonction des points Jeunes attribués, sera établi par catégorie. Le Comité récompensera lors de l'assemblée générale les meilleurs de chaque catégorie.

Un classement général des clubs Jeunes, en fonction des points jeunes, sera établi sur les 4 catégories.

Un classement général Ecole sera effectué en fonction des points « école ». Le Comité récompensera lors de l'assemblée générale les meilleurs espoirs.

Les récompenses (trophées et bon d'achat) seront remises aux joueurs lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Le challenge Jeune sera remis au premier club Jeunes. Il devra être gravé par le club vainqueur.

Article 23 (Modification du règlement Jeunes)

Ce règlement pourra être modifié par le Comité s'il en juge l'intérêt. En aucun cas, ce règlement ne peut être tenu pour définitif et non révisable.

Le présent Règlement Jeunes a été approuvé le .../.../2015 par le Comité des Yvelines.

**Patrick CARDIN
Président du Comité**

Références :

- Règlement FIPJP (approuvé le 07/10/2010 et mis à jour le 20/12/12).
- Règlement administratif et sportif (mis à jour le 22/12/14).
- Règlement des concours Internationaux et Nationaux (mis à jour le 02/12/14).
- Règlement des concours Régionaux (mis à jour le 17/09/12).
- Règlement du Championnat des clubs Jeunes (mis à jour en février 2015).
- Règlement des Championnats de France (mis à jour le 22/12/12).
- Calendrier de la Ligue IDF 2015
- Calendrier des concours Nationaux jeunes 2014